

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 4 octobre 2024, 19 h 30 à la salle communautaire sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.



Sont présents :

Chantal Crête

Anik Bois (absence motivée)

Manon Bastien Couturier

Gilles Ladouceur Don Saliba Jocelyn Martel

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe, madame Jade St-Amour, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et certains membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2024.
- 1.4 Demande de suivi à la Commission des transports de la MRC de Papineau sur l'état des travaux de la route 315.
- 1.5 Demande d'aide financière de la résidence Le Monarque.
- 1.6 Demande de dons et commandites du Club Chénéd'Or FADOQ.
- 1.7 Demande d'aide financière Participation à un tournoi de soccer mondial à Madrid.
- 1.8 Appui à la Grande semaine des tout-petits 18 au 24 novembre 2024.
- 1.9 Création d'un comité entre l'Association des propriétaires du lac Viceroy et les Municipalités de Ripon et de Lac-Simon.
- 1.10 Adoption de la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail.
- 1.11 Adoption du Code de civilité au travail.
- 1.12 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 553-2024 concernant les règles de régie interne et de la procédure des séances du Conseil.
- 1.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 554-2024 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.

2. <u>DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES</u>

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance Voir Annexe C.
- 2.3 Affichage du poste d'éboueur.
- 2.4 Permanence de la directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires Adoption.
- 4.2 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2024.



No de résolution

5. C	OMMU	INICA	TIONS
------	------	-------	-------

- 5.1 Mot du maire suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.
- 6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS
- 6.1 Autorisation Achat d'un véhicule 4 Runner 2024.
- 6.2 Sortie des véhicules du service incendie Halloween 31 octobre 2024.
- 6.3 Sortie des véhicules du service incendie Guignolée 2 novembre 2024.
- 7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
- 7.1 Location d'une pelle sur roues.
- 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1 Adoption du règlement numéro 552-2024 concernant la garde et le contrôle des chiens.
- 8.2 Dérogation mineure 2024-6004 1261, chemin du Tour-du-Lac.
- 8.3 Autorisation Mandat d'arpentage par l'arpenteur-géomètre Daniel Giroux Lots 5 696 647, 5696 644, 5 698 165 et 5 696 650.
- 9. <u>DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE</u>
- 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES
- 10.1 SÉPAQ Renouvellement d'entente.
- 10.2 Halloween Autorisation d'un déboursé de 400 \$.
- 10.3 Noël des enfants le 7 décembre 2024.
- 11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS
- 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 12. DIVERS
- 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 13. PAROLE AU PUBLIC
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a environ six (6) personnes qui assistent à la séance.

1.1

287-10-2024

Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

D'ouvrir la séance à 19 h30.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

288-10-2024

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

289-10-2024

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2024 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 6 septembre 2024 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

290-10-2024

Demande de suivi à la Commission des transports de la MRC de Papineau sur l'état des travaux de la route 315

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes d'informations reçues de la part des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon n'a pas de suivi concernant l'état des travaux sur la route 315;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier Et résolu

QUE le Conseil demande à la Commission des transports de la MRC de Papineau un suivi auprès du Ministère des Transports concernant l'état des travaux sur la route 315;



QU'une demande d'appui soit effectuée auprès des municipalités voisines qui sont le plus probables d'être affectées par les travaux sur la route 315;

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5

291-10-2024

Demande d'aide financière de la résidence Le Monarque

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la résidence Le Monarque;

CONSIDÉRANT QUE la demande de soutien financier de 8 \$ par habitant par année avec une indexation d'un dollar par an pour une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donnée 2 500 \$ plus tôt cette année en lien avec la résolution numéro 244-07-2022 indiquant le montant d'aide financière de 2 500 \$ sur une période de 4 ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur Et résolu

QUE le Conseil accorde une contribution financière au montant de 3 656 \$ pour l'année 2024 à la résidence Le Monarque;

QUE le Conseil s'engage à remettre à la résidence Le Monarque un montant équivalent à la contribution initiale demandée de 8 \$ par habitant pour les années 2025 à 2028 avec une indexation annuelle d'un dollar;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

292-10-202

Demande de dons et commandites du Club Chénéd'Or - FADOQ

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club Chénéd'Or - FADOQ de Chénéville pour différentes activités au cours de l'année;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but d'améliorer l'offre faite aux membres du Club Chénéd'Or - FADOQ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur Et résolu

QUE le Conseil autorise le versement de 150 \$ au Club Chénéd'Or - FADOQ de Chénéville à titre d'aide financière pour soutenir les activités offertes aux membres pour l'année 2024-2025;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7

293-10-2024

Demande d'aide financière - Participation à un tournoi de soccer mondial à Madrid

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue par la famille d'un jeune Chénévillois de 13 ans pour sa participation à un tournoi de soccer mondial à Madrid, en Espagne, en avril 2025;



CONSIDÉRANT QUE les coûts sont élevés et que la famille sollicite de l'aide financière afin que le jeune Chénévillois représente le Canada lors de ce tournoi;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE le Conseil accorde une contribution financière au montant de 250 \$ à la famille du jeune Chénévillois afin de l'aider à aller au tournoi de soccer à Madrid, en Espagne, en avril 2025;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8

294-10-2024

Appui à la Grande semaine des tout-petits - 18 au 24 novembre 2024

CONSIDÉRANT QUE la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel Et résolu

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits;



QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du Conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la Grande semaine des tout-petits.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9

295-10-2024

Création d'un comité entre l'Association des propriétaires du lac Viceroy et les Municalités de Ripon et de Lac-Simon

CONSIDÉRANT la demande du président de l'Association des propriétaires du lac Viceroy (APLV), monsieur Jean Daoust, reçue le 4 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne la mise en place d'un comité formé de membres des Municipalités de Ripon et de Lac-Simon ainsi que des membres de l'Association des propriétaires du lac Viceroy pour permettre l'homologation de règlements municipaux concernant la navigation sur les plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les trois grands enjeux sont :

- La génération de vagues provoquant l'érosion des berges et la mise en suspension de la matière organique déposée au fond des lacs;
- · Les problèmes de sécurité;
- · La génération de bruits.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil autorise le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Benjamin Furtado à siéger sur le comité concernant la navigation sur le lac Viceroy en collaboration avec la Municipalité de Ripon et les membres de l'Association des propriétaires du lac Viceroy.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.10

296-10-2024

Adoption de la Politique relative à la prévention et à la prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon a adopté une telle politique le 6 avril 2018 par la résolution numéro 102-04-2018 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;



CONSIDÉRANT QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain:

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier Et résolu

QUE la Municipalité de Lac-Simon abroge la politique 2018-01 relative au harcèlement psychologique adoptée le 6 avril 2018 par la résolution numéro 102-04-2018 ainsi que la politique portant sur la non-violence en milieu de travail adoptée par la résolution 108-04-2012;

QUE la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail comme ci-récitée au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.11

297-10-2024

Adoption du Code de civilité au travail

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique relative à la prévention et à la prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail par la résolution 296-10-2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne tolère aucune forme d'incivilité dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU'un outil de référence est à la disposition de la Municipalité afin d'orienter les relations interpersonnelles entre les membres de l'équipe municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur Et résolu

QUE le Conseil adopte le Code de civilité au travail;

ET QU'une copie du Code de civilité au travail soit transmise à tous les employés municipaux afin qu'ils en fassent la lecture et que le document soit signé à titre d'acte d'engagement.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.12

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 553-2024 concernant les règles de régle interne et de la procédure des séances du Conseil

Monsieur Don Saliba, conseiller, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 553-2024 sera adopté à une séance ultérieure du Conseil concernant les règles de régie interne et de la procédure des séances du Conseil. Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

1.13

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 554-2024 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon

Monsieur Don Saliba, conseiller, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 554-2024 sera adopté à une séance ultérieure du Conseil relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon. Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.



No de résolution

2. <u>DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES</u>

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de septembre ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de septembre a été déposée.

2.3

298-10-2024

Affichage du poste d'éboueur

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de l'employé 04-0030 à la fin de mois de juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire afficher un poste d'éboueur;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel Et résolu

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à afficher un poste d'éboueur à l'interne selon la Politique de ressources humaines en vigueur à raison de 40/h par semaine.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4

299-10-2024

Permanence de la directrice générale et greffière-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT la résolution 63-02-2024 autorisant l'embauche d'une nouvelle directrice générale et greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE madame Jade St-Amour est à l'embauche de la Municipalité de Lac-Simon depuis le 2 avril 2024 comme directrice générale et greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de 6 mois est arrivée à son terme le 2 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est très satisfait du rendement de la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil accorde à madame Jade St-Amour sa permanence au poste de directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-Simon, à compter du 2 octobre 2024;

QUE les dispositions du contrat concernant les éléments applicables après la période de probation prennent effet à compter du 2 octobre 2024.

ET QUE le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard soient mandatés à signer le contrat avec les ajustements, tel qu'établi entre les parties.

ADOPTÉE à l'unanimité



3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

300-10-2024

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de septembre, totalisant la somme de 56 614,25 \$
 et portant les numéros 18581 à 18605;
- Dépôts directs totalisant la somme de 197 377,79 \$;
- Prélèvements totalisant la somme de 116 359,81 \$;
- Salaires des employés pour la période du 18 août au 21 septembre 2024, pour un montant total de 201 790,97 \$;
- Rémunération des élus du mois de septembre 2024 pour un montant total de 9 916,60 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.2

Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2024

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe a déposé auprès des membres du Conseil les états comparatifs, tel que requis par l'article 176.4 du Code municipal.

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 512-2020, madame Jade St-Amour, directrice générale et greffière-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Jade St-Amour, directrice générale et greffière-trésorière adjointe

5. COMMUNICATIONS

5.1

Mot du maire - résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur le maire mentionne que les petites municipalités de moins de 2000 habitants peuvent désormais établir que leur Conseil sera formé par quatre conseillers au lieu de six, car les gens ne sont plus intéressés à se présenter en tant qu'élus dans les petites municipalités. Il mentionne aussi qu'un sondage sera effectué dans la prochaine infolettre pour connaître l'opinion des citoyens sur cette décision irréversible. Par la suite, monsieur le maire mentionne qu'il est maintenant possible qu'un élu participe à distance aux séances extraordinaires du Conseil et à certaines conditions à une séance ordinaire.



6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

301-10-2024

Autorisation – Achat d'un véhicule 4 Runner 2024

CONSIDÉRANT la demande du directeur du service de sécurité incendie d'acquérir un nouveau véhicule afin, entre autres, de diminuer les coûts opérationnels lors des appels mineurs;

CONSIDÉRANT les diverses soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier Et résolu

QUE le Conseil autorise le paiement de la somme de 55 995 \$ plus les taxes applicables à la compagnie « St-Léonard Toyota » pour l'achat d'un véhicule de marque 4 Runner TRD Sport 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-22200-101.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2

302-10-2024

Sortie des véhicules du service incendie - Halloween- 31 octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE la remise des friandises d'Halloween sera le 31 octobre 2024, en soirée, sur le terrain de l'église de Chénéville;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur Et résolu

QUE le Conseil autorise la sortie des véhicules incendie ainsi que celle des pompiers lors de la soirée du 31 octobre 2024 sur le terrain de l'église de Chénéville pour la remise de friandises.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.3

303-10-2024

Sortie des véhicules du service incendie – Guignolée – 2 novembre 2024

CONSIDÉRANT QU'il est important d'appuyer la Banque Alimentaire de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE le temps des fêtes est un moment approprié pour soutenir les citoyens en amassant des denrées non périssables;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur Et résolu

QUE le Conseil autorise l'utilisation ainsi que la sortie des véhicules incendie et des pompiers pour la guignolée le samedi 2 novembre 2024 sur le territoire de la Municipalité de Lac-Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité



7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

304-10-2024

Location d'une pelle sur roues

CONSIDÉRANT la réception de la soumission d'Équipement St-Germain Inc. datée du 9 septembre 2024 de 14 020 \$, plus les taxes applicables pour la location d'une pelle pour des travaux au service des Travaux publics pour une durée de 4 semaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil autorise la dépense de 14 020 \$, plus les taxes applicables à Équipement St-Germain Inc. pour la location d'une pelle sur roues pour une durée de 4 semaines;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-516.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

305-10-2024

Adoption du règlement numéro 552-2024 concernant la garde et le contrôle des chiens

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 20 novembre 2019, le Décret 1162-2019, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (2019) 151 G.O.Q. 2, page 4904 et qui est entré en vigueur le 3 mars 2020, et qui fait partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon doit prendre en charge l'application sur son territoire du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon a l'obligation de faire appliquer le règlement provincial en vertu de l'article 7 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens:

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit réglementer la garde des chiens et décréter l'obligation pour le propriétaire ou le gardien de l'animal de détenir une licence et juge opportun de modifier le coût des amendes suite aux infractions;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire de plus décréter que certains chiens et certaines situations ou certains faits constituent une nuisance et désire les prohiber:

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été préalablement donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 6 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel Et résolu



No de résolution

QUE le Règlement numéro 552-2024 concernant la garde et le contrôle des chiens comme ci-récité au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2

306-10-2024

Demande de dérogation mineure 2024-6004 - 1261, chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2024-6004 déposée par le propriétaire du 1261, chemin du Tour-du-Lac (zone 11-V), visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal qui est dérogatoire en terme d'implantation puisqu'il est à 1,71 mètres de la marge de recul latérale plutôt qu'à 3 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande contrevient à la disposition contenue à la grille des spécifications pour la zone 11-V annexée au Règlement de zonage U-22, qui fixe la marge de recul latérale applicable à un bâtiment principal à un minimum de 3 mètres:

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel Et résolu

QUE le Conseil endosse la recommandation faite par le CCU et <u>refuse</u> la demande de dérogation mineure 2024-6004.

ADOPTÉE à l'unanimité

83

307-10-2024

Autorisation – Mandat d'arpentage par l'arpenteur-géomètre Daniel Giroux – Lots 5 696 647, 5 696 644, 5 698 165 et 5 696 650

CONSIDÉRANT les travaux d'arpentage à effectuer sur les terrains municipaux et la fusion de certains lots;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission pour les services d'arpentage des lots municipaux numéros 5 696 647, 5 696 644, 5 698 165 et 5 696 650 au montant de 9 151 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur Et résolu

QUE le Conseil accepte la soumission de l'arpenteur-géomètre, Monsieur Daniel Giroux et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à libeller un chèque au montant de 9 151 \$, plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. <u>DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE</u>

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour



10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

308-10-2024 SÉPAQ – Renouvellement d'entente

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Société des Établissements de Plein air du Québec (SÉPAQ) de Duhamel désirent conclure une entente pour :

- Donner accès aux plages du Centre touristique de Lac-Simon et à la plage du secteur Preston aux plaisanciers qui possèdent une vignette (droit d'accès à la SÉPAQ) émise par la Municipalité de Lac-Simon;
- Donner accès aux plages du Centre touristique de Lac-Simon et à la plage du secteur Preston aux citoyennes et citoyens de Lac-Simon qui sont propriétaires ou locataires sur le territoire de la Municipalité de Lac-Simon et détenteurs de la carte citoyenne de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier Et résolu

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, à signer ladite entente pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le Conseil autorise la dépense de 6 000 \$ plus les taxes applicables, payable au Centre touristique du Lac Simon, pour la saison 2024-2025;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-47000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.2

309-10-2024

Halloween - Autorisation d'un déboursé de 400 \$

CONSIDÉRANT QUE des friandises seront remises aux enfants le soir de l'Halloween de 16 h 30 à 20 h à l'église de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil remette la somme de 400 \$ au Comité MADA pour la fête de l'Halloween 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70170-447.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.3

310-10-2024

Noël des enfants le 7 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale organise un dépouillement d'arbre de Noël pour les enfants avec la participation du Comité MADA, le samedi 7 décembre 2024 de 18 h à 21 h;

CONSIDÉRANT les aides financières servant à l'achat des cadeaux pour les enfants de 0 à 10 ans de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil autorise une contribution financière de 1 750 \$ pour le Noël des enfants pour l'achat des cadeaux;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70170-447.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Suivi - Politique familiale municipale et Municipalité Amis des Aînés

Madame la conseillère, Chantal Crête, demande aux citoyens de surveillez le site internet de la Municipalité car un appel de candidatures sera disponible prochainement pour le comité de suivi de la politique familiale municipale. Elle mentionne aussi que les rencontres débutent la semaine prochaine pour la politique Municipalité Amis des Aînés et que la remise de la mise à jour se fera avant les élections de 2025.

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

- 13. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1

311-10-2024

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 21 h 09.

ADOPTÉE à l'unanimité

Jean-Paul Descoeurs

Maire

Jade St-Amour

Directrice générale et

greffière-trésorière adjointe